

FR EN

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, [visitez notre page de politique de cookies](#).

[Gérer mes cookies](#)REQUIS
SEULEMENT

ACCEPTER TOUT

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

LE CONSOMMATEUR

Le profil du consommateur

Le Bénin compte une population d'environ 12,8 millions d'habitants, avec un PIB par habitant (PPA) estimé à 3 570 Int\$ par le FMI (2021), soit l'un des plus faibles au monde. Le pays est classé comme étant à faible revenu par la Banque Mondiale, avec 38,5% de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2019.

Les consommateurs béninois sont relativement jeunes : selon les données de la CIA, la proportion d'enfants de moins de 14 ans est de 45,56%, 20,36% de la population a entre 15 et 24 ans, 28,54% entre 25 et 54 ans, tandis que seulement 5,54% ont 55 ans ou plus (est. 2020) ; et elle se répartit équitablement entre hommes et femmes.

La population est principalement localisée dans le sud (surtout dans et autour des villes de la côte atlantique), tandis que la plupart du nord reste peu peuplé avec des concentrations plus élevées de résidents dans l'ouest. La population urbaine représente 47,8% de la population totale (Banque Mondiale, 2019). Seuls 42,3% de la population âgée de 15 ans et plus savent lire et écrire (Banque Mondiale, dernières données disponibles).

Le comportement de consommation

La plupart des consommateurs béninois ont peu de revenus disponibles et sont extrêmement sensibles aux prix, tant pour les produits d'épicerie (qui composent la majorité du panier des ménages) que pour les biens de consommation durables.

Cependant, il y a un nombre croissant de consommateurs pour les marchandises haut de gamme.

La disponibilité et la proximité sont deux autres facteurs d'achat importants, les détaillants et les consommateurs se regroupant généralement sur les marchés publics établis.

L'utilisation de techniques de marketing direct au Bénin peut ne pas être efficace en raison du sous-développement des télécommunications et des infrastructures postales et informatiques. La télévision, la radio et les journaux restent les principales formes de publicité, mais les messages textuels sur les téléphones portables peuvent également être efficaces.

L'engagement personnel direct avec les clients actuels et potentiels est important. Le matériel promotionnel et les documents techniques doivent être en français. Les consommateurs béninois peuvent s'attendre à ce que les services d'entretien soient inclus dans le prix d'achat des biens durables.

En général, pour les entreprises étrangères désireuses de pénétrer le marché béninois, il est recommandé de s'associer à un agent ou à un distributeur de bonne réputation, parlant couramment le français et l'anglais et connaissant les pratiques commerciales locales.

Les associations de consommateurs

[Ligue pour la défense des consommateurs \(LDCB\)](#)

[La voix des consommateurs \(La Voix Du Consommateur\)](#)

IMPORTATION ET DISTRIBUTION

Les procédures d'importation

Les documents requis pour importer des marchandises au Bénin sont généralement les suivants :

- la facture
- le connaissement (B/L)
- le certificat d'inspection du Bureau Veritas
- la licence d'importation de l'importateur
- l'attestation d'origine des marchandises
- le bulletin de versement unique (BFU)
- note de suivi électronique du fret (BESC)
- certificat d'inspection sanitaire des animaux ou des végétaux (le cas échéant).

Les acteurs de la distribution

Les principales chaînes de supermarchés actives au Bénin comprennent :

- Attidza
- CBND
- Erevan Hypermarché
- Étoile
- Mayfair
- Megamart
- Starlight
- Unidis
- Yamaya Supermarché

GÉRER UNE ENTREPRISE

Types d'entreprise

Société à responsabilité limitée

Nombre de partenaires et d'associés : Au moins un actionnaire et un administrateur, qui peuvent être de toute nationalité et ne pas résider dans le pays

Capital minimum et/ou maximum : 1 XOF

Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée aux actions

Société anonyme (PLC)

Nombre de partenaires et d'associés : Au moins un actionnaire et trois administrateurs, de toute nationalité.

Si la société compte plus de trois actionnaires, un conseil d'administration doit être nommé (avec au moins trois administrateurs)

Capital minimum et/ou maximum : 18 000 USD (180 000 USD dans le cas de sociétés cotées en bourse)

Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée au montant des apports des actionnaires

Limited Partnership (Société en Commandite Simple - SCS)

Nombre de partenaires et d'associés : Au moins un à responsabilité limitée et un à responsabilité illimitée

Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum requis

Responsabilité des associés : Les commanditaires qui ne participent pas à la gestion ont une responsabilité limitée. Toutefois, les commandités ou les associés gérants ont une responsabilité solidaire et illimitée

Société en nom collectif (SNC)

Nombre de partenaires et d'associés : Au moins deux

Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum requis

Responsabilité des associés : Les partenaires ont une responsabilité conjointe et illimitée

Créer une entreprise	Bénin	Sub-Saharan Africa
Procédures (nombre)	6,0	7,5
Temps (jours)	8,5	21,3

Source : *Doing Business - Dernières données disponibles.*

Le coût du travail

Le salaire minimum

Le Bénin dispose d'un salaire minimum imposé par le gouvernement (article 210 du Code du travail), actuellement fixé à 40 000 francs CFA.

Le salaire moyen

Les salaires au Bénin varient considérablement d'un emploi à l'autre. Visitez VotreSalaire.org ou Paylab pour consulter les salaires moyens pour tous les types de professions.

Les cotisations sociales

Les contributions sociales payées par l'employeur: L'employeur contribue à hauteur de 15,4 % (6,4 % pour les pensions et 9 % pour les prestations familiales) du salaire mensuel brut, plus 1 à 4 % d'assurance contre les accidents du travail et maladies professionnelles, selon le degré de risque de l'emploi.

Les contributions sociales payées par l'employé: L'employé cotise 3,6 % de son salaire mensuel brut pour la sécurité sociale.

La propriété intellectuelle

Les organismes nationaux compétents

Contact de l'ANAPI, le Centre national de la propriété industrielle.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Les organismes régionaux compétents

Le Bénin est membre de l'OMPI et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

LES TAUX STANDARDS

Les taxes à la consommation

La nature de la taxe

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le taux standard

18% (taux normal)

Le taux réduit

Certaines activités sont exonérées, notamment les banques et les assurances générales, les importations de certains produits, les motos électriques et hybrides, les livres et les journaux, les activités agricoles, le gaz à usage domestique, les œuvres d'art vendues par l'auteur et les marchés publics financés de l'extérieur (dans certains cas). Une exonération de tous les droits de douane, taxes et TVA est disponible sur les équipements, matériels et autres intrants sanitaires utilisés dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Les exportations de biens et de services sont détaxées.

Les autres taxes à la consommation

Excise duties are levied on the following goods: tobacco and cigarettes (100%), beverages (7% to 45%), wheat flour (1%), perfumes and cosmetics (10%), oils and dietary fat (1%), coffee (10%), tea (10%), plastic bags (5%), marble, gold bar or precious stones (10%).

Companies' vehicles are also subject to taxation (between XOF 150,000 and 200,000, according to the size of the engine). From 2022 an Urban Development Charge (RAU) and a Corridor Security Charge (RSC) are introduced on imports, as follows: RAU is levied at the rate of 0.5% ad valorem on all imported goods subject to a consumer regime (except basic necessities such as sugar, milk, pharmaceutical products, and agricultural inputs); RSC is levied at the rate of 0.5% ad valorem rate on all imported goods subject to a transit procedure (except for hydrocarbons destined for neighbouring countries and uranium from Niger).

Les taxes sur les sociétés

Impôt sur les sociétés

30%

La taxation des plus-values

Les plus-values de cession de fonds de commerce sont imposées au taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sauf si un nouvel investissement est réalisé dans les 3 ans (sous conditions). Si le contribuable cesse ses

activités ou cède son entreprise pendant la période de trois ans, les plus-values à réinvestir seront imposées immédiatement.

Les plus-values des sociétés non-résidentes sont taxées à 30%.

Les déductions et les crédits d'impôt

Des déductions sont normalement autorisées pour les dépenses engagées pour générer des revenus. Des frais de gestion peuvent être déduits s'ils sont raisonnables pour les services rendus.

Les intérêts payés sur les emprunts sont déductibles si les taux appliqués correspondent à ceux du marché. Le montant total des intérêts nets déductibles dus annuellement sur toutes les dettes contractées par une entreprise est limité à 30 % du résultat avant impôts, intérêts, amortissements et provisions. Toutefois, la partie des intérêts qui n'est pas immédiatement déductible peut être reportée et déduite dans la limite de cinq ans. Les sommes versées au siège social et les frais d'assistance technique sont déductibles, à condition que le contribuable puisse prouver qu'elles correspondent à des opérations réelles et qu'elles ne sont pas liées. Les pertes peuvent être reportées jusqu'à trois ans. Le report des pertes n'est pas autorisé.

Les autres taxes sur les sociétés

Les autres impôts sur les sociétés comprennent : une taxe sur les salaires de 4 % (Versement patronal sur salaires - VPS) ; des cotisations sociales égales à 15,4 % du salaire brut sont à la charge de l'employeur (6,4 % de pension et 9 % d'allocations familiales), plus 1 % à 4 % pour l'assurance contre les accidents du travail (selon le niveau de risque) ; les taxes d'apprentissage ; droits de timbre; un droit de 6 000 FCFA sur les augmentations de capital ; une taxe de 8 % sur les mutations de terrains, d'immeubles et sur les cessions d'actions qui entraînent la reprise d'une société ; une taxe foncière de 6% de la valeur locative pour un bien bâti et de 5% pour un bien non bâti ; une taxe sur les véhicules d'entreprise (entre 150 000 et 200 000 XOF, selon la cylindrée du moteur), une taxe annuelle radio de 1 000 XOF et une taxe annuelle télévision de 3 000 XOF.

Une taxe pour le développement du sport est prélevée sur les grandes entreprises, la base imposable étant représentée par le chiffre d'affaires (hors taxes) au taux de 1 ‰.

Les contrats d'assurance de biens au Bénin sont soumis à la taxe d'assurance à des taux allant de 0,25% (crédit export) à 20% (incendie).

Les autres ressources utiles

[Direction Générale de la Fiscalité](#)

[Consultez le site Doing Business](#), pour connaître le montant des impôts et des cotisations obligatoires.

Les conventions de non double imposition

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée

Conventions fiscales béninoises

Les retenues à la source

Dividendes : 7% (dividendes distribués par une entreprise dont les actions sont cotées sur une bourse agréée par le WAEMU) / 10% (dividendes distribués par une joint-venture) / 15%, Intérêts : 15%, Royalties : 10% (payées aux personnes physiques étrangères) / 12% (payées aux entreprises étrangères)

